

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 569/2017
Date: 7 juin 2017
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 775992
Classification: Non classifié

Comptes 2016 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Approbation

1. Objet

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la PHBern est financée selon le système de subventionnement. Ses comptes annuels sont présentés dans le cadre de son rapport de gestion et approuvés par le Conseil-exécutif.

2. Bases légales

- Art. 47, al. 1, lit. a, 50 et 50b, al. 3 de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Art. 48b et 48g de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

3. Recommandation du Contrôle des finances

Le Contrôle des finances du canton de Berne a contrôlé les comptes 2016 de la PHBern et recommande leur approbation.

4. Proposition de la Direction de l'instruction publique

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil-exécutif approuve les comptes 2016 de la PHBern.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataire

- Direction de l'instruction publique

Pièce jointe

- Comptes 2016 de la PHBern (extrait du rapport de gestion 2016 de la PHBern, p. 21 à 42)

4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. L'ensemble des recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC sont en l'occurrence applicables.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Résultats

Les comptes annuels 2016 de la PHBern reflètent une année dynamique et se soldent par une perte de KCHF 1153. Tout comme pour l'exercice précédent, dont le solde négatif se montait à KCHF 1464, les comptes de l'année 2016 ont été marqués par des facteurs particuliers. Avant la nouvelle estimation des projets de recherche et sans les opérations commerciales qui ne s'inscrivent pas dans le contexte de l'exploitation opérationnelle (constitution de provisions dans le domaine des engagements en matière de prévoyance et du financement des rentes), les comptes se soldaient par un résultat d'exploitation positif de KCHF 260 (KCHF 3194 en 2015).

L'objectif de la PHBern est de présenter des comptes équilibrés. La gestion efficace des coûts mise en place ainsi que la planification financière établie sur le long terme contribuent dans une large mesure à l'atteinte de cet objectif.

Contributions cantonales et recettes

En 2016, la contribution cantonale se chiffre à KCHF 59 415 selon l'ACE 1546/2015 du 16 décembre 2015. La contribution du canton se montait à KCHF 57 550 en 2015. Pour 2017, elle est budgétisée à KCHF 58 955. À partir de 2016, la contribution d'exploitation versée par la PHBern à la bibliothèque vonRoll (KCHF 1590) est à nouveau contenue dans le compte de résultat de la PHBern alors qu'en 2014 et 2015 elle figurait dans les comptes de l'Université de Berne. Cette nouveauté a donné lieu à une augmentation de la contribution cantonale en 2016. En outre, à partir de 2016, un montant de KCHF 400 a été intégré dans la contribution pour le Case Management.

Les contributions liées à l'AHES ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant de KCHF 1243 à KCHF 13 545. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes externes au canton et les crédits ECTS effectivement pris en compte ont en effet connu une hausse de 10 % environ.

Les taxes d'études ont également augmenté de KCHF 132 comparativement à 2015.

En ce qui concerne les autres recettes (formation continue, services), le produit escompté pour le projet Soutien à la formation professionnelle de personnes atteintes de troubles du spectre autistique (SUB), lequel a été évalué à environ KCHF 1400, n'a pas pu être pris en compte, les chiffres étant sans effet sur le résultat (voir à ce sujet la rubrique Charges de personnel).

Provisions pour les engagements en matière de prévoyance

Les caisses de pension font état d'une lacune de financement qui doit être comblée au cours des 18 prochaines années. La PHBern a, à cet effet, constitué une provision qui permet, pour les 18 prochaines années, de porter au passif les contributions de financement calculées sur la base du salaire assuré de chaque collaborateur et collaboratrice. Une augmentation du montant des charges est théoriquement envisageable en cas d'augmentation de l'effectif en personnel de la PHBern ou de modification du taux de financement. Si de tels changements n'interviennent pas, il faut s'attendre à une dissolution de la provision à hauteur de KCHF 800 par an. Ce mode de calcul a été défini en 2015 par la PHBern en accord avec l'Office de l'enseignement supérieur, l'Université de Berne, la BFH, les caisses de pension et le Contrôle des finances du canton de Berne.

Les calculs pour les engagements en matière de prévoyance sont effectués selon les directives appliquées également par le canton de Berne, soit :

- salaires annuels assurés de tous les collaborateurs et collaboratrices à partir de l'âge de 25 ans (jour de référence : 31 décembre) ;

- participation financière de l'employeur (CPB 1,35 %, CACEB 2,55 %) ;
- paramètre de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures individuelles de rétribution 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;
- nombre restant d'années selon le plan de financement (2016 = 18 années).

En 2016, la provision n'a évolué que de KCHF 10. Suite à l'augmentation de la masse salariale et, par conséquent, de la contribution financière au cours des 18 prochaines années, la dissolution annuelle de la provision est neutre.

Si les conditions restent inchangées, les charges de personnel, augmentées des contributions financières annuelles, seront compensées par la dissolution annuelle de la provision. Les effets sur le résultat seront dans ce cas neutres.

Charges de personnel

Suite à la création de nouveaux postes dans les domaines de l'administration et de la recherche et de plusieurs remplacements pour congé (congés maladie ainsi que congés accordés dans le cadre de la recherche et de la formation), le taux d'occupation à la PHBern a augmenté de 1894 points de pourcentage pour passer à 41 621 % (sans le secteur NMS). Pour cette raison et suite à la hausse individuelle des traitements conformément à la décision du Conseil-exécutif, les traitements et les prestations sociales ont augmenté de KCHF 3268 par rapport à l'année dernière pour atteindre KCHF 70 374.

L'engagement de personnel à titre temporaire pour le projet SUB a eu, en 2015, des effets sur les charges à raison de KCHF 1585. Le nouveau contrat valable à partir du 1^{er} janvier 2016 prévoit la prise en compte des recettes et des charges par le Verein Sozialprojekte et plus par la PHBern.

Charges pour biens et services

Comparativement à l'année dernière, des coûts supplémentaires de KCHF 352 ont été inscrits en 2016 sous cette rubrique suite à la création du centre des sports et des sciences sportives. La nouvelle manière de délimiter les projets de recherche influence par ailleurs les résultats de cette rubrique, qui affiche, à titre unique dans la comptabilité 2016, des charges supplémentaires pour un montant net de KCHF 1291.

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2016	31.12.2015
Liquidités	1	7061	6278
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	9775	9512
Autres créances à court terme	3	1	1
Stocks	4	7	7
Actifs de régularisation	5	409	2092
Actif circulant		17 253	17 891
Immobilisations corporelles	6	106	95
Immobilisations incorporelles	7	83	110
Actif immobilisé		189	205
ACTIF		17 442	18 096
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	8	-718	-1040
Autres dettes à court terme	9	-4	-4
Passifs de régularisation	10	-5180	-3878
Provisions	13	-848	-972
Fonds étrangers à court terme		-6751	-5894
Autres dettes à long terme	11	-662	-607
Engagements de prévoyance	12	-15 085	-15 074
Provisions	13	-1498	-1921
Fonds étrangers à long terme		-17 244	-17 602
Fonds propres		6553	5400
PASSIF		-17 442	-18 096

Remarques : les rubriques du bilan sont présentées conformément aux normes SAP.
Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2016	31.12.2015
Financement de base	14	-76 061	-73 045
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	15	-617	-647
Taxes d'études	16	-4036	-3904
Produits divers	16	-2478	-4811
Diminution de produits	16	0	0
Produit		-83 192	-82 407
Autres contributions à des tiers	17	2995	1296
Charges de personnel	18	71 679	73 981
Autres charges d'exploitation	19	9484	8125
Amortissements	6, 7, 20	128	393
Charge		84 286	83 794
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1094	1388
Charges financières	21	5	16
Produits financiers	21	-1	-13
Compte des investissements	21	0	0
Résultat financier		4	3
RÉSULTAT ORDINAIRE		1098	1390
Modification des fonds affectés	11	55	73
RÉSULTAT FONDS		55	73
RÉSULTAT ANNUEL bénéfice (-) / perte (+)		1153	1464

Remarques : les rubriques du compte de résultat sont présentées conformément aux normes SAP. Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.4 Tableau des flux de trésorerie

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	-1153	-1464
+/- Amortissements / réévaluations avec incidence sur le résultat	128	393
+/- Perte/bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés	0	25
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	-263	1204
+/- Diminution/augmentation d'autres créances à court terme	0	43
+/- Diminution/augmentation des stocks	0	0
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation	1683	-228
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-322	-681
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	0	-6
+/- Diminution/augmentation des passifs de régularisation	1302	-397
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à long terme	55	73
+/- Diminution/augmentation des dettes à long terme vis-à-vis des institutions de prévoyance	10	4156
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	-124	-176
+/- Diminution/augmentation des provisions à long terme	-423	6
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	894	2949
- Investissements (achat) d'immobilisations financières	0	0
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations financières	0	0
- Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-112	-31
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations corporelles	0	0
- Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	0	0
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations incorporelles	0	0
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	-112	-31
+/- Augmentation/diminution d'autres dettes à long terme	0	0
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité de financement	0	0
Total flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers	782	2918
Existant initial disponibilités	6278	3360
Existant final disponibilités	7061	6278
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (-)	782	2918

Les avoirs en compte courant relatifs à la gestion des finances font partie du fonds de liquidités car ils ont valeur de transaction bancaire pour la PHBern. Voir également l'annexe (chapitre 4.6), paragraphe Liquidités.

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2016

Montants en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves d'évaluation Fonds de tiers	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers	Total
Fonds propres au 01.01.2016	25 540	0	-19 958	-182	5400
Bénéfice / perte sur l'année	0	0	1153	0	1153
Fonds propres au 31.12.2016	25 540	0	-18 805	-182	6553

Bénéfice/perte sur l'année

La PHBern enregistre une perte de KCHF 1153, légèrement inférieure à l'année dernière (KCHF 1464 en 2015). Avant la comptabilisation de la nouvelle évaluation des projets de recherche ainsi que des opérations commerciales qui ne relèvent pas de l'exploitation opérationnelle (constitution de provisions dans le domaine des engagements en matière de prévoyance et du financement des rentes), les comptes se soldaient par un résultat d'exploitation positif de KCHF 260 (KCHF 3194 en 2015).

L'évaluation des projets à long terme donnant lieu à la perception de fonds de tiers est effectuée selon la recommandation Swiss GAAP RPC n° 22. Un nouveau mode d'évaluation a été introduit dans le cadre de la comptabilité 2016, lequel a engendré des dépenses supplémentaires uniques de KCHF 1291.

Le montant de la provision dans le domaine des engagements en matière de prévoyance varie seulement de KCHF 10, étant donné que, suite à l'augmentation de la masse salariale et, partant, de la contribution financière au cours des 18 prochaines années, la dissolution annuelle de la provision est neutre. La provision pour le financement des rentes n'évolue par ailleurs que de KCHF 6.

Réserves provenant de bénéfices (Etat)

La PHBern ne peut distribuer aucun bénéfice. Le résultat de l'exercice 2016 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes par le Conseil-exécutif. En 2016, en raison du déficit annuel, les réserves issues du bénéfice diminuent de KCHF 1153, s'établissant ainsi à KCHF 18 805.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 18 avril 2017. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite présentés au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2017.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition ou de revient et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le compte courant Administration financière. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Stocks

Les stocks sont évalués sur la base du coût d'acquisition ou de revient ou, si ce coût devait être inférieur, sur la base du prix net du marché.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrage dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à la PHBern en cours de développement par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations supplémentaires d'actifs à la charge du résultat de la période.

Dettes liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive.

Les engagements résultant de fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de la PHBern qui sont encore en suspens à la date du bilan.

Les soldes créditeurs sur le compte courant Administration financière sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de raccordement, sont considérés comme des provisions.

La provision est constituée par le biais des diminutions de charges correspondantes. La réduction ou la dissolution des provisions doit avoir lieu dans le même domaine du compte de résultats que la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Autres dettes à long terme

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. L'utilisation étant affectée, les comptes des fonds doivent être gérés sous la forme de capital étranger à long terme.

Engagements de prévoyance à long terme

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers. Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles entre des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes annuels.

Compte des flux financiers

Les fonds « Liquidités nettes » se composent comme suit :

caisse, compte postal, compte bancaire, compte courant Administration financière, compte transfert de fonds.

Postes budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique pour ce faire le cours de conversion à la date du bilan conformément à oanda.com.

Explications relatives à certaines rubriques des comptes annuels

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Caisse	16	10
Poste	5607	2247
Banque	968	88
Compte courant Administration financière	470	3933
Total Liquidités	7061	6278

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Les salaires mensuels sont payés par le biais du compte courant Administration financière et les opérations financières importantes entre les trois hautes écoles bernoises transitent également par ce compte. La contribution mensuelle du canton de Berne est elle aussi versée sur ce compte. En accord avec les autorités cantonales et en raison des taux d'intérêt négatifs pour le canton de Berne, la PHBern renonce momentanément à transférer régulièrement les soldes importants du compte postal et du compte bancaire sur le compte courant Administration financière. Le compte courant ne rapporte aucun intérêt.

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Créances résultant de livraisons et de prestations	9775	9511
Créances envers des parties liées	0	1
Total Créances résultant de livraisons et de prestations	9775	9512

Le montant élevé des créances est notamment lié à la facture d'un montant de KCHF 8300 relative à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du semestre d'automne 2016 présentée en fin d'année avec un délai de paiement de 60 jours.

Cette facture est plus élevée de KCHF 400 que l'année dernière. Des taxes d'études avec un délai de paiement fixé en 2017 ont par ailleurs été facturées pour le semestre de printemps 2017. Ces créances sont compensées dans les passifs de régularisation.

Sur la base des valeurs empiriques, le ducroire n'a pas été modifié (KCHF 3).

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Autres créances à court terme	1	1
Total Autres créances à court terme	1	1

Les autres créances à court terme englobent KCHF 1 pour un dépôt en espèce sur le compte douanier PCD.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Stocks de fourniture et de matériel d'exploitation	7	7
Total Stocks	7	7

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois pour le chauffage à la Weltstrasse 40, stocks inchangés par rapport à l'année précédente.

5. Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Dépenses payées à l'avance	170	1323
Produits non encaissés	239	769
Total Actifs de régularisation	409	2092

L'évaluation des projets à long terme donnant lieu à la perception de fonds de tiers est effectuée selon la recommandation Swiss GAAP RPC n° 22. Le mode d'évaluation a été modifié dans le cadre de la comptabilité 2016. Il en résulte des dépenses supplémentaires nettes uniques d'un montant de KCHF 1291 pour l'exercice 2016. Une contribution de membre payée à l'avance, d'un montant de KCHF 46, a été régularisée à fin 2016. A partir de 2016, les soldes horaires négatifs des collaborateurs et collaboratrices sont en outre transférés des provisions à court terme dans les passifs vers les actifs de régularisation (KCHF 124).

Dans la rubrique Produits non encaissés, des recettes provenant de projets d'un montant de KCHF 72 n'ont pas encore été perçues. Cette rubrique contient en outre les produits des services de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS qui n'ont pas encore été facturés (facturation par année d'études), d'un montant de KCHF 167. L'année dernière, le montant de la régularisation était plus élevé pour ce qui est de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS. Les factures non établies concernaient en effet une année d'études supplémentaire et, pour ce qui est des recettes provenant de projets, la régularisation avait été compensée dans le cadre des charges de projets non achevés.

6. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Ma- chines et appareils	Mobilier et équi- pement	Autres immobi- lisations corpo- relles	Immobi- lisations en cours de cons- truction / corpo- relles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2015	115	55	1047	8	1225
Entrées	0	0	0	31	31
Sorties	-8	0	-504	0	-512
Reclassifications	22	0	8	-30	0
Valeur comptable brute au 31.12.2015	128	55	552	10	745
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2015	-110	-30	-927	0	-1067
Amortissements planifiés	-6	-4	-60	0	-70
Sorties	8	0	478	0	487
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2015	-108	-34	-508	0	-650
Valeur comptable nette au 01.01.2015	5	25	120	8	158
Valeur comptable nette au 31.12.2015	21	21	44	10	95
Valeur comptable brute au 01.01.2016	128	55	552	10	745
Entrées	0	0	0	60	60
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassifications	10	0	60	-70	0
Valeur comptable brute au 31.12.2016	138	55	612	0	805
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2016	-108	-34	-508	0	-650
Amortissements planifiés	-8	-4	-37	0	-49
Sorties	0	0	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2016	-115	-38	-545	0	-699
Valeur comptable nette au 01.01.2016	21	21	44	10	95
Valeur comptable nette au 31.12.2016	23	17	67	0	106

Les acquisitions dont le montant dépasse 5000 francs sont portées à l'actif. En 2016, deux serveurs, un scanner pour livres et un switch médias ont été portés à l'actif pour un montant total de KCHF 60. Ces acquisitions sont numériquement plus élevées que les amortissements planifiés, la valeur comptable nette augmentant légèrement de KCHF 11. Aucune immobilisation en cours de construction n'est relevée à fin 2016.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations en cours de construction / incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2015	1621	46	1667
Entrées	0	0	0
Sorties	0	0	0
Reclassifications	46	-46	0
Valeur comptable brute au 31.12.2015	1667	0	1667
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2015	-1233	0	-1233
Amortissements planifiés	-324	0	-324
Sorties	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2015	-1556	0	-1556
Valeur comptable nette au 01.01.2015	388	46	434
Valeur comptable nette au 31.12.2015	110	0	110
Valeur comptable brute au 01.01.2016	1667	0	1667
Entrées	0	52	52
Sorties	0	0	0
Reclassifications	0	0	0
Valeur comptable brute au 31.12.2016	1667	52	1719
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2016	-1556	0	-1556
Amortissements planifiés	-80	0	-80
Sorties	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2016	-1636	0	-1636
Valeur comptable nette au 01.01.2016	110	0	110
Valeur comptable nette au 31.12.2016	31	52	83

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a diminué de KCHF 27, pour atteindre KCHF 83. En ce qui concerne les immobilisations en cours de construction, un projet d'infrastructure dans le domaine des TIC, d'un montant de KCHF 52, est à relever à la fin de l'année.

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Fournisseurs de biens et de matériel (créanciers)	-718	-1039
Dettes envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations	0	-1
Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-718	-1040

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arrivent pas encore à échéance et seront payées aux créanciers dans les délais fixés.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Créditeurs TVA, impôts à la source, LAA	-3	-2
Dettes à court terme	-2	-2
Total Autres dettes à court terme	-4	-4

Les dettes à court terme comprennent les impôts à la source du 4^e trimestre 2016 qui n'ont pas encore été décomptés par le canton de Berne (TCHF 3) ainsi que des dépôts qui ont été versés dans le cadre de l'atelier médias (KCHF 2).

10. Passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
PT dépenses impayées	-307	-334
PT recettes déjà encaissées	-4873	-3544
Total Passifs de régularisation	-5180	-3878

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Dépenses impayées », des honoraires impayés en faveur des enseignants et des enseignantes ont notamment été régularisés dans un même cadre que l'année dernière (KCHF 156). En ce qui concerne les dépenses pour projets, des factures impayées d'un montant de KCHF 107 ont été régularisées. Des factures liées à l'exploitation, d'un montant de KCHF 40, et d'autres petites factures ont été prises en compte dans ce cadre. Comparativement à l'année précédente, aucune régularisation n'a dû être comptabilisée dans le domaine des frais auxiliaires (KCHF 110).

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Recettes déjà encaissées », les opérations suivantes ont été comptabilisées :

Les contributions AHES du semestre d'automne (part 2017 et part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS) ont été régularisés avec un montant de KCHF 1856. Par rapport à l'année dernière, le montant de la délimitation ne comportait pas la part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS, cette part ayant déjà été versée à l'institut. Les taxes d'études pour le semestre d'automne (part 2017) et pour le semestre de printemps 2017 ont été régularisées avec un montant de KCHF 2201 (KCHF 1961 l'année passée). Les recettes déjà encaissées pour l'Institut de formation continue et de formation aux médias ont été régularisées avec un montant de KCHF 439 (KCHF 260 en 2015). Les recettes provenant de projets ont diminué de KCHF 348, le mode d'évaluation ayant été modifié par rapport à l'année précédente.

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Recettes internes	Affectation	Utilisation externe	Existant final
Kulturpromille	-607	-164	-0	109	-662
Total Autres dettes à long terme (fonds)	-607	-164	-0	109	-662

Sous « Kulturpromille » dans la rubrique « Autres dettes à long terme », des recettes non utilisées de KCHF 55 ont été comptabilisées au terme de l'année étant donné que du montant total des recettes

(KCHF 164) seuls KCHF 109 ont été utilisés. En 2016, l'argent a notamment été employé pour verser des contributions à Unisport, pour soutenir des étudiants et étudiantes ainsi que pour financer divers projets culturels.

12. Engagements de prévoyance

Plus-value économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de cou- verture / décou- vert	Part économique (avan- tage/engagement)		Variations avec inci- dence sur le résultat p/r année préc.	Contribu- tions régula- risées pour la période	Charges de pré- voyance dans charges du person- nel	
	31.12.16	31.12.16	31.12.15			31.12.16	31.12.15
Institution de prévoyance CPB	-7293	-9250	-9349	-99	7077	7088	10 825
Institution de prévoyance CACEB	-3000	-5835	-5725	110			
Total Engagements de prévoyance	-10 293	-15 085	-15 074	10	7077	7088	10 825

Fin 2016, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern étaient assurés comme suit : Caisse de pension bernoise (CPB) (317 EPT / 483 assurés) et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) (97 EPT / 454 assurés).

Au 31 décembre 2016, la CPB présentait un degré de couverture de 93,7 % (contre 93,3 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 7293 (contre KCHF 7410 l'année précédente).

Au 31 décembre 2016, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 92,7 % (contre 91,2 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 3000 (contre KCHF 3343 l'année précédente). La part totale de découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élevait à KCHF 10 293 au 31 décembre 2016.

L'assainissement et le financement des parts de découvert passent par une réduction des prestations, par une reconnaissance de dette du canton de Berne et par les contributions financières des assurés actifs et des employeurs. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 18 ans.

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014 ; loi sur les caisses de pension cantonales [LCPC]), le calcul des provisions a été adapté, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions sur la base des engagements de paiement pour la part de l'employeur relative aux contributions d'assainissement jusqu'en 2034. Sous le régime de la primauté des prestations, les provisions étaient calculées sur la base des découverts des caisses de pension. Le découvert peut fortement varier au cours de l'année, notamment en fonction de l'évolution de la bourse, ce qui explique la différence par rapport à la contribution économique (provision) de la PHBern. Si les conditions actuelles sont maintenues, il faut s'attendre au cours des prochaines années à une dissolution de la provision à hauteur de KCHF 800 par an en moyenne.

En 2016, le montant de la provision a varié de KCHF 10 seulement. Suite à l'augmentation de la masse salariale et, partant, de la contribution financière au cours des 18 prochaines années, la dissolution annuelle de la provision est neutre.

Si les conditions restent inchangées, les charges de personnel, augmentées des contributions financières annuelles, seront compensées par la dissolution annuelle de la provision.

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps	Rentes spéciales	Total
Valeur comptable au 01.01.2015	-2360	-703	-3063
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1212</i>	<i>-703</i>	<i>-1915</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-1148</i>	<i>0</i>	<i>-1148</i>
Formation	-925	-239	-1164
Utilisation	991	300	300
Dissolution	0	43	1034
Valeur comptable au 31.12.2015	-2294	-599	-2893
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1322</i>	<i>-599</i>	<i>-1921</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-972</i>	<i>0</i>	<i>-972</i>
Valeur comptable au 01.01.2016	-2294	-599	-2893
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1322</i>	<i>-599</i>	<i>-1921</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-972</i>	<i>0</i>	<i>-972</i>
Formation	-340	-6	-347
Utilisation	775	242	1017
Variation soldes négatifs activés	-124	0	-124
Valeur comptable au 31.12.2016	-1983	-363	-2346
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1135</i>	<i>-363</i>	<i>-1498</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-848</i>	<i>0</i>	<i>-848</i>

Le montant de la provision pour *heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps* a passé de KCHF 2294 à KCHF 1983, se réduisant ainsi de KCHF 311. Suite à l'entrée en vigueur de la version révisée de l'ordonnance sur le personnel, de nouvelles prescriptions sont applicables en matière de temps de travail depuis le 1^{er} janvier 2016. Les modifications concernent notamment le compte épargne-temps et l'horaire de travail annualisé, nouveautés qui se reflètent dans la diminution de la provision. À partir de l'année 2016, les soldes de temps négatifs sont comptabilisés dans les actifs (KCHF 124).

Fin 2016, la provision pour rentes spéciales était inférieure de KCHF 236, atteignant KCHF 363.

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Contribution du canton de Berne	-59 415	-57 550
Autres contributions	-3101	-3193
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	-13 545	-12 302
Total Financement de base	-76 061	-73 045

Conformément à la convention de prestations (ACE 1546/2015 du 16 décembre 2015), le canton de Berne a versé en 2016 une contribution de KCHF 59 415 à la PHBern, ce qui correspond à un financement de 71,4 % du produit d'exploitation. La contribution cantonale s'élevait à KCHF 57 550 l'année précédente. A partir de 2016, la contribution à l'exploitation de KCHF 1590 versée par la PHBern à la

bibliothèque vonRoll figure à nouveau dans le compte de résultat de la PHBern, alors qu'en 2014 et 2015 ce montant était inclus dans le compte de résultat de l'Université de Berne. Cette nouveauté a donné lieu à une augmentation de la contribution cantonale en 2016 (changement sans incidence sur le résultat). La sous-rubrique *Autres contributions* se monte à KCHF 3101, soit à 3,7% du produit d'exploitation. La somme de KCHF 2909 est générée par des recettes réalisées dans le domaine de la formation continue (notamment projet Passepartout avec KCHF 900, offres SAP avec KCHF 750, *Lehrplan 21* avec KCHF 500). Comparativement à l'année dernière, la contribution concernant le projet Passepartout a été réduite de 500 KCHF au profit du *Lehrplan 21*.

La part fondée sur l'AHES pour le financement des étudiants et étudiantes externes au canton se monte à KCHF 13 545 (16,3 %). Ce montant a augmenté de KCHF 1243 par rapport à l'année précédente, le nombre d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux et les crédits ECTS effectivement pris en compte ayant augmenté de 10 %.

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	-152	-355
Produits UE et autres programmes de recherche internationaux	-64	-68
Autres produits de la recherche	-401	-223
Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	-617	-647

La part des subventions de projets provenant de fonds de tiers dans le produit d'exploitation se monte à KCHF 617 (0,7 %). Le Fonds national suisse (FNS) a versé des contributions correspondant à KCHF 1525, notamment pour les projets « Berufsbiographien Lehrpersonen » et « Transnational Biographies of Education ». En ce qui concerne les produits de l'UE et les autres programmes de recherche internationaux, des contributions sont versées pour l'International Office (mobilité des étudiants et étudiantes et du corps enseignant). Les autres produits issus de projets provenant de la Confédération, du canton ou de tiers se montent à KCHF 401.

16. Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Taxes d'études	-4036	-3904
Produits issus de la formation continue	-789	-704
Produits provenant de la fourniture de services	-1357	-3789
Produits divers	-332	-319
Diminution de produits	0	0
Total Produits divers / diminution de produit	-6514	-8715

Les produits divers représentent 7,8 % (KCHF 6514) du produit d'exploitation de la PHBern. La part des taxes d'études dans le produit d'exploitation s'élève à KCHF 4036 (4,9 %) ; ce pourcentage a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. La formation continue a généré des produits pour un montant de KCHF 789 (1,0 % du produit d'exploitation), part légèrement plus élevée que l'année dernière. La mise en œuvre du *Lehrplan 21* a notamment généré une évolution positive des recettes. Différentes unités organisationnelles de la PHBern ont fourni des services pour un montant de KCHF 1357, soit 1,6 % du produit d'exploitation. Le produit du projet SUB inscrit au budget pour un montant de 1400 KCHF (1851 KCHF l'année dernière) ne peut pas être pris en compte en 2016 (voir les charges de personnel, qui sont inférieures dans une même mesure). En ce qui concerne les services

centraux, les recettes provenant de la direction du projet EKOH ont diminué (KCHF 100). Dans le domaine de la formation continue, les recettes issues de services ont diminué (cf. Taxes d'études). Sous la sous-rubrique *Diminution de produits*, la PHBern n'a pas enregistré de pertes sur débiteurs en 2016.

17. Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Bourses	92	93
Contributions versées aux propres établissements	2903	1202
Total Autres contributions à des tiers	2995	1296

Les bourses englobent notamment les contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 92). Les contributions versées aux propres établissements (KCHF 2903) correspondent aux dépenses engendrées par l'achat de prestations d'études (dépendant des choix de disciplines) auprès de l'Université de Berne, de la Haute école des arts de Berne et de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP). Le montant comptabilisé sous cette rubrique contient également d'autres contributions telles que les coûts des médias ainsi que la contribution à l'exploitation de la bibliothèque vonRoll et les dépenses pour le certificat en pédagogie professionnelle. Comparativement à l'année dernière, la contribution à l'exploitation de la bibliothèque universitaire est versée par la PHBern (cf. Financement de base). 165 KCHF ont par ailleurs été octroyés à l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS dans le cadre d'une demande de projet.

18. Charges de personnel

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Traitements	58 310	55 735
Assurances sociales (sans institutions de prévoyance)	4987	4703
Institutions de prévoyance	7088	10 825
Autres charges de personnel	1294	2718
Total Charges de personnel	71 679	73 981

Les charges de personnel représentent 85,1 % (KCHF 71 614) du produit d'exploitation et constituent de ce fait le poste de charges le plus important. KCHF 58 310 sont consacrés aux traitements du corps enseignant et du personnel scientifique, technique et administratif. La progression individuelle des traitements augmente la masse salariale de KCHF 700 à KCHF 900 par an. Les charges liées aux cotisations de l'employeur versées aux assurances sociales, sans les institutions de prévoyance, s'élèvent à KCHF 4987. Les KCHF 7088 versés aux institutions de prévoyance se composent de KCHF 7077 payés sous la forme de cotisations et de KCHF 10 pour l'adaptation de la provision.

Les taux d'occupation se montent en moyenne à 41 621 % en 2016 pour l'ensemble de la PHBern (sans le domaine NMS) et sont donc plus élevés de 1894 points de pourcentage par rapport à l'année 2015. Cette croissance va de pair avec l'augmentation des traitements et des prestations sociales.

En 2015, le calcul de la provision des engagements de prévoyance a été modifié, adaptation qui a produit un effet unique sur les comptes (cf. point 12 Engagements de prévoyance).

Sous la sous-rubrique « Autres charges de personnel » (KCHF 1294) sont notamment comptabilisées les charges pour les objets suivants: frais de formation initiale et continue (KCHF 515), prestations fournies par des tiers (KCHF 288), crèche (KCHF 200), recrutement du personnel (KCHF 127).

En 2015, le projet SUB, qui a pour objectif de favoriser l'entrée dans la vie active de personnes présentant un trouble du spectre autistique, avait influencé les coûts liés au personnel temporaire à hauteur de

TCHF 1585. Le nouveau contrat valable à partir du 1^{er} janvier 2016 prévoit la prise en compte des recettes et des charges par le Verein Sozialprojekte et plus par la PHBern.

19. Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Charges liées aux bâtiments	2192	2065
Entretien, réparation, remplacement et leasing	687	270
Charges administratives	1334	1010
Charges informatiques	2281	2743
Autres charges	2990	2036
Total Autres charges d'exploitation	9484	8125

Sous la rubrique « Autres charges d'exploitation », les charges liées aux bâtiments s'élèvent à KCHF 2192. Elles couvrent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. L'augmentation des coûts à hauteur de KCHF 352 dans cette rubrique est notamment liée à l'ouverture du nouveau centre des sports et des sciences sportives.

La sous-rubrique « Entretien, réparation, remplacement et leasing » contient des coûts pour des immobilisations corporelles (KCHF 687). En 2016, les salles de conférence et de séminaire ont été équipées d'interfaces numériques et plus de 250 postes de travail ont été dotés de tables réglables en hauteur. Les charges administratives se montent à KCHF 1334 (matériel de bureau et frais pour photocopies : KCHF 553, frais de téléphonie : KCHF 166, frais de conseil : KCHF 376). Cette sous-rubrique comporte des coûts plus élevés que l'année dernière notamment en raison des charges de conseil dans le cadre du projet InSel (prestations de service internes). Les charges informatiques d'un montant de KCHF 2281 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique (leasing, licences, matériel, logiciels, conseil, développement, etc.). Par manque de ressources en personnel et en raison de la définition de nouvelles priorités au cours de l'année 2016, divers projets n'ont pas encore démarré dans ce domaine. Sous « Autres charges » figurent notamment les charges suivantes : coûts d'enseignement (KCHF 493), coûts publicitaires (KCHF 463), frais de voyage et de représentation (KCHF 364), frais d'énergie (KCHF 131) ainsi que nouvelle estimation du mode de régulation des coûts de projets (KCHF 1291).

L'augmentation de KCHF 1024 que connaît cette sous-rubrique par rapport à l'année dernière est justement liée à cette nouvelle estimation (cf. également Actifs de régularisation).

20. Amortissements

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Amortissements	128	393
Total Amortissements	128	393

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 128. Leur montant est inférieur à celui de l'année dernière dans le domaine des licences pour des immobilisations incorporelles. Aucun amortissement non planifié n'est à relever.

21. Résultats financier

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Charges financières	5	16
Produits financiers	-1	-13
Compte des investissements	0	0
Total Résultats financiers	4	3

La rubrique « Produits financiers » prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement. L'année dernière, les variations entre les gains et les pertes de change sur devises étrangères étaient plus importantes alors que les montants étaient pratiquement identiques qu'en 2016. Les frais bancaires se montent à KCHF 4, comme l'année dernière.

Autres informations**Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (engagements conditionnels)**

Au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2016, il n'existait pas de cautionnements, de garanties ou de constitutions de gages en faveur de tiers.

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce sur la PHBern au travers de la convention de prestations conclue, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la norme RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit de

- la convention de prestations et de
- la mise à disposition gratuite des locaux.

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Convention de prestations d'une durée de 4 ans conclue entre le Conseil-exécutif et la PHBern. Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à la PHBern.	KCHF 59 415 pour l'année 2016	Convention de prestations limitée à une durée de 4 ans. Approbation de la tranche annuelle une fois par an par le Conseil-exécutif.
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	29 318 m ²	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

Des opérations entre la PHBern et des offices du canton de Berne, telles que l'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services, ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

Le conseil et la direction de l'école examinent régulièrement les risques pouvant avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la PHBern et engagent au besoin les mesures requises pour

réduire ces risques. En 2017, un système de gestion des risques est par ailleurs mis en place à la PHBern.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 18 avril 2017 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2016.

Berne, le 18 avril 2017

Martin Fischer
Président du conseil de l'école

Prof. Dr. Martin Schäfer
Recteur de la PHBern

Roland Gschwind
Chef Finances

4.7 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2016

Au Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 20 à 37) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de l'école. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 18 avril 2017

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable



A. Wäcken
expert réviseur agréée